

DISPOSITIF 2027-2033

Accompagnement des collectivités

syctom-paris.fr
@lesyctom

syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Édito



CHER·ES ÉLU·ES,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous faisons face à de nombreux enjeux : réduction des déchets résiduels, développement du réemploi, amélioration du tri et accélération de la transition vers une économie circulaire. Le plan d'accompagnement du Syctom, proposant de nombreux dispositifs financiers mais aussi opérationnels, permet de répondre à ces défis majeurs.

Le Syctom poursuit, avec ce nouveau plan d'accompagnement, son engagement au plus près des besoins des territoires et des habitant·es. Il continue de vous soutenir dans vos politiques de réduction des déchets résiduels et d'amélioration du tri.

Il va même plus loin avec ce nouveau dispositif travaillé avec l'ensemble des collectivités membres. Nous avons en effet fait le choix de relever certains soutiens essentiels pour les territoires et de nouveaux soutiens font leur apparition pour répondre à vos attentes.

Je vous invite à découvrir ce livret pour qu'ensemble nous travaillions à l'atteinte de nos objectifs.

CORENTIN DUPREY
PRÉSIDENT

Sommaire

PAGE 7 **1 Présentation générale**

PAGE 13 **2 Présentation des soutiens à la sensibilisation, toutes thématiques confondues**

PAGE 16 **3 Présentation des soutiens financiers et autres aides à la sensibilisation**

- PAGE 17 — **Axe 1 - Réduction des déchets**
- PAGE 35 — **Axe 2 - Optimisation des flux pour une meilleure valorisation**
- PAGE 44 — **Les études**

PAGE 46 **4 Ressources**

1

Présentation générale

Le contexte

Le plan d'accompagnement 2027-2033 sera le cinquième plan proposé aux collectivités adhérentes du Syctom.

Depuis 2004, le Syctom montre son engagement sur des sujets récurrents (éco-animateur·ices, outils de sensibilisation, matériel de compostage, soutien de projets) avec un périmètre d'intervention qui s'est élargi au fil des années.

Le plan, qui s'achève fin 2026, est couplé aux contrats d'objectifs des collectivités adhérentes et au principe de bonification. Le nouveau plan reprend ces mêmes principes pour une cohérence globale de soutien et d'intervention.

LE NOUVEAU PLAN QUE NOUS PROPOSONS SE VEUT :

- plus simple, plus lisible ;
- plus souple sur les procédures ;
- flexible, avec plus de types de projets soutenus ;
- encore plus accessible à toutes les collectivités adhérentes.

Dans le cadre des compétences du Syctom, les dépenses éligibles concernent le tri et la réduction des déchets, ainsi que les actions de prévention et de sensibilisation sur ces thématiques.

Les politiques d'accompagnement du Syctom

Le Syctom souhaite poursuivre son engagement aux côtés de ses adhérents en renouvelant son dispositif d'accompagnement en faveur d'une réduction et d'une valorisation optimales des déchets, afin d'atteindre les objectifs fixés en tenant compte des nouveaux enjeux.

Sur notre territoire, des enjeux forts sont identifiés en matière de réduction des déchets et d'amélioration de la qualité du tri des différents flux.

Pour répondre à ces enjeux, le Syctom souhaite maintenir les grands principes du dispositif en cours :

- **les soutiens financiers** dont les bénéficiaires sont essentiellement les établissements publics et les associations présentes sur le territoire du Syctom ;
- **les soutiens directs** avec notamment la mise à disposition d'éco-animateur·ices et de supports pédagogiques ;
- **les appels à projets** portant sur des thématiques spécifiques et pilotés avec d'autres financeurs (Région, ADEME...) ;
- **la mise en réseau** des acteurs du territoire du Syctom (visites, matinées techniques...) et les partenariats.

Le Syctom accompagne ses collectivités adhérentes, les communes de son territoire et les personnes morales à l'exclusion des opérateurs économiques.

Le plan d'accompagnement du Syctom s'adresse également aux associations et aux fondations qui peuvent bénéficier d'un soutien de projet.

Les axes et les thèmes proposés

Le futur dispositif s'articule ainsi autour des axes et des thèmes suivants :

AXE 1

Réduction des déchets et notamment diminution du gisement des ordures ménagères résiduelles

- Promouvoir et encourager le **réemploi** et la réparation
- Accompagner le **compostage** de proximité
- Accompagner le **changement de comportement**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
- **Favoriser la mise en réseau** et les démarches d'**écologie industrielle et territoriale** (EIT)
- Études

AXE 2

Optimisation des flux pour une meilleure valorisation : augmentation de la quantité et de la qualité des différents flux (collectes sélectives, objets encombrants, déchèteries, plan verre, déchets alimentaires).

- **Optimisation du tri** de la collecte sélective et de la collecte des encombrants
- Accompagnement du déploiement du **plan verre ou d'un futur plan déchets alimentaires**
- Déploiement et aménagement des **déchèteries** sur le territoire
- Études

Une attention particulière sera portée au volet Études en lien avec les différentes thématiques précisées ci-dessus.

Pour soutenir et accompagner les territoires et impulser des changements de comportement, le Syctom déploie des soutiens et des outils spécifiques sur toutes ces thématiques.

Les conditions de soutien financier

Les conditions générales applicables au dispositif d'accompagnement 2027-2033 sont les suivantes :

- **Courrier d'intention (signé par toute personne habilitée) de soutien de la collectivité adhérente**, pour l'instruction des demandes, que le bénéficiaire soit une commune de son territoire ou une structure locale ;

- **Délibération de la collectivité adhérente ou de la commune porteuse du projet**, confirmant son soutien financier au projet :

 - Pour les projets portés par des structures locales :
 - Obligation de cofinancement de la collectivité adhérente ou de la commune de 20 % du budget global de l'opération pour les projets en fonctionnement et 10 % pour les projets en investissement.
 - Pour les projets portés en propre par une commune du territoire ou une collectivité adhérente :
 - Obligation de financement du porteur de projet à hauteur de 20 % du budget global.

- **Plafonnement des soutiens financiers des dépenses éligibles** calculées sur la base du projet TTC tant en investissement qu'en fonctionnement ;

- **Convention bipartite** signée par le bénéficiaire de la subvention et le Syctom ;

- **Visibilité du Syctom accrue sur l'ensemble du projet** : logo, chargé·es de prévention du Syctom associés aux démarches de communication/sensibilisation/prévention, inaugurations.

La modulation des soutiens et les contrats d'objectifs

La signature d'un contrat d'objectifs entre la collectivité adhérente et le Syctom entraînera une bonification des soutiens (subventions et/ou tarification) dans des conditions déterminées par le contrat et dans le strict respect des règles et procédures administratives. Celles-ci seront présentées en comité syndical, en lien avec la révision à venir des statuts de l'établissement.

Ces soutiens bonifiés seront définis de façon spécifique avec chacun des territoires. Chaque contrat d'objectifs avec un territoire sera approuvé par le comité syndical du Syctom.

2

Présentation des soutiens à la sensibilisation, toutes thématiques confondues

Les soutiens à la sensibilisation présentés ci-dessous sont communs à tous les axes et à leurs thèmes.

1 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION PAR DES ÉCO-ANIMATEUR·ICES

→ Ce soutien est lié à l'élaboration d'un plan de sensibilisation et d'un plan d'intervention par la collectivité.

Mise à disposition des équipes d'éco-animateur·ices pour effectuer différents types d'interventions auprès de différents publics (habitant·es, publics relais tels que les gardien·nes d'immeuble, scolaires) selon les demandes et les disponibilités : animations clés en main, porte-à-porte, déambulation.

2 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION AVEC UN DISPOSITIF MOBILE DE SENSIBILISATION

Mise à disposition d'un dispositif mobile de sensibilisation qui sera disponible sur demande de la collectivité adhérente ou de la commune. Ce dispositif permettra de sensibiliser le grand public aux questions du tri dans l'espace public.

3 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION PAR LA MISE À DISPOSITION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

→ Ce soutien est conditionné à l'élaboration d'un plan de sensibilisation par la collectivité.

Les outils du Syctom (imprimés ou numériques) seront mis à disposition des collectivités pour soutenir la sensibilisation des populations de leur territoire : enrouleurs, bâches, motion design, etc.

4 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION PAR L'IMPRESSION ET LA FABRICATION D'OUTILS

→ Ce soutien est conditionné à l'élaboration d'un plan de sensibilisation par la collectivité.

Le Syctom financera des impressions et la production d'outils de sensibilisation des collectivités adhérentes (flyers, calendriers, mémo-tri ou guide des déchets alimentaires, etc.). Les impressions de mémo-tri ou de guide de tri seront prises en charge en échange d'un porte-à-porte commandé par la collectivité adhérente bénéficiaire (par exemple : 500 foyers sensibilisés = financement de 2 000 impressions). Si les supports ne sont pas créés par le Syctom, le logo du Syctom devra apparaître sur l'outil ainsi que le logo du Triman, lequel devra être validé par les services du Syctom.

5 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION : VISITES SUR LES SITES DU SYCTOM

- **Sur les sites industriels :** visites pour différents publics au centre de tri de Paris 15, à l'UVE Isséane et à l'UVE L'Interval. Parcours ludiques et immersifs. Gratuit sur inscription.
- **À l'Espace Infos Déchets :** visites pédagogiques pour les scolaires et périscolaires. Lieu dédié à la prévention des déchets. Gratuit sur inscription.
- Ponctuellement, des journées portes ouvertes au grand public sont organisées.
- Des visites pour les agent·es des collectivités adhérentes se font sur demande.

6 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION : ANIMATIONS SCOLAIRES

Le Syctom propose des animations pédagogiques sur la thématique de la réduction des déchets via les 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Rendre à la terre et Recycler), directement dans les classes pour les écoles primaires. Gratuit sur inscription.

7 LE JOUR DU SYCTOM - ORGANISER UN ÉVÉNEMENT PORTÉ PAR LE SYCTOM DANS LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le Syctom organisera un événement dédié aux usager·ères, en lien avec au moins une ville par collectivité adhérente, pour sensibiliser et rendre visible le Syctom et son action. L'événement aura lieu le même jour dans chaque territoire du Syctom, et sera animé par un ensemble d'activités ludiques et pédagogiques.

8 ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION : AIDE AUX TRANSPORTS POUR LES VISITES SCOLAIRES SUR LES SITES DU SYCTOM

→ **Cette prise en charge sera au maximum de 10 trajets aller-retour par collectivité adhérente (sur la base d'un devis) et plafonnée à 60 000 €/an pour l'ensemble du territoire du Syctom.**
Le Syctom prendra en charge les frais de transport aller-retour pour permettre à des scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) de visiter les installations du Syctom.

Ces mises à disposition pourront évoluer selon les conditions de visite des sites et pour tenir compte, notamment, de l'évolution du budget du Syctom.

3

Présentation des soutiens financiers et autres aides à la sensibilisation

01

Réduction des déchets

Promouvoir et encourager le réemploi, la réparation

Le Syctom poursuit son soutien pour la création de nouvelles structures de réemploi et/ou de réparation et accompagnera les projets dans le démarrage de leur activité à travers un soutien au fonctionnement sur les trois premières années.

Il soutiendra également les investissements complémentaires de ces structures ainsi que les postes stratégiques.

Il soutiendra les initiatives locales de réemploi et de réparation portées par toutes les structures du territoire (collectivités adhérentes, associations...).



SOUTIEN N° 1

SOUTIEN À LA CRÉATION DE NOUVELLES STRUCTURES DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

Le soutien porte sur de l'investissement pour la création de nouvelles structures dans le cadre du renforcement du maillage territorial.

Les dépenses éligibles sont la réalisation de travaux, d'aménagements et l'acquisition de matériel.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

- AIDE MAXIMALE
150 000 €

Le soutien porte sur du fonctionnement pour la création de nouvelles structures dans le cadre du renforcement du maillage territorial.

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- **150 000 € MAXIMUM SUR 3 ANS** dont :



50 % — **75 000 €** d'acompte

40 % — **60 000 €** en deux versements intermédiaires, sur demande et sur bilan

10 % — **15 000 €** à la demande de solde

Pas de plafond sur ce type de soutien, sous réserve du respect des règles comptables.

SOUTIEN TOTAL POSSIBLE : 300 000 €

SOUTIEN N° 2

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI
(TRAVAUX, AMÉNAGEMENT, GROS MATÉRIEL)

Le soutien porte sur les investissements complémentaires des structures de réemploi/réparation existantes (travaux, aménagement) ou sur les gros achats (véhicule, gros matériel comme des dispositifs permettant le don et l'échange de biens voués à être pérennes, équipements permettant le réemploi des objets, etc.).

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

- AIDE MAXIMALE
80 000 €

SOUTIEN N° 3

SOUTIEN À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LAVAGE, DE MATÉRIEL DE CONSIGNE ET D'OBJETS LAVABLES

Le soutien porte sur l'acquisition d'équipements de lavage et de consigne, de contenants réutilisables pouvant être consignés et lavés et d'objets réutilisables après lavage qui limitent les déchets jetables (couches lavables, protections hygiéniques lavables, vaisselle lavable et réutilisable, kits zéro déchet).

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- **TAUX D'AIDES**
 30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- **AIDE MAXIMALE**
 50 000 €

Soutien réservé aux collectivités adhérentes et aux communes

SOUTIEN N° 4

SOUTIEN AUX POSTES STRATÉGIQUES DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI

Le soutien porte sur les postes pour la pérennisation et le développement de structures de réemploi (responsable de développement – partenariat/ communication/marketing, encadrant·e chargé·e de la montée en compétences des équipes).

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- **TAUX D'AIDES**
 25 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- **AIDE MAXIMALE**
 10 000 € / AN / POSTE

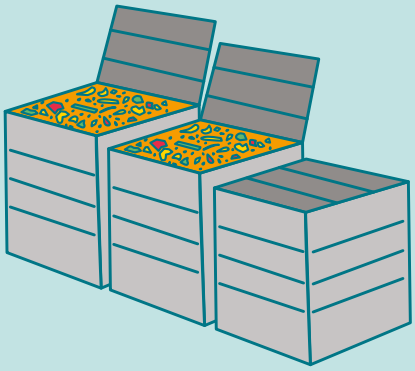
Pour de nouveaux recrutements et/ou des postes existants, consacrés pour au moins 25 % du temps aux missions précisées. Soutien de 1 an à 3 ans. Contrôle annuel avec un rapport des missions des agent·es.

Accompagnement au compostage de proximité

Le Syctom poursuit les soutiens à la promotion du compostage :

- compostage de quartier (installation de nouveaux pavillons de compostage, communication et animation spécifiques) ;
- compostage de proximité (individuel et collectif) ;
- accompagnement par des maître·sses composteur·ices pour les sites partagés ;
- formations de référent·es de site ;
- formations de guides et de maître·sses composteur·ices.

Le Syctom soutient également la mise à disposition de matières structurantes, élément clé pour un compost de qualité.



SOUTIEN N° 5

SOUTIEN FINANCIER – PAVILLONS DE COMPOSTAGE

Le soutien porte sur l'achat de pavillons de compostage, en investissement, piloté avec la collectivité adhérente et ne concerne que l'installation de nouveaux pavillons de compostage.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 10 000 € / SITE

Un soutien complémentaire en fonctionnement sur trois ans est possible si le volet mobilisation du projet est piloté par une association, sinon le soutien portera sur la communication (affichage, etc.).

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- **10 000 € SUR 3 ANS**

SOUTIEN N° 6

SOUTIEN POUR LA MISE À DISPOSITION DE MATIÈRES STRUCTURANTES

Le soutien porte sur le développement de la filière d'approvisionnement en matières structurantes en investissement (acquisition de broyeurs, aménagement de plateformes physiques pour le broyage/stockage).

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 50 000 €

SOUTIEN N° 7

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL DE COMPOSTAGE

Le Syctom fournit aux collectivités adhérentes des composteurs et lombricomposteurs individuels et collectifs ainsi que des accessoires, tels que des sachets de lombrics. Ce matériel est adapté pour le compostage individuel ou le compostage partagé en pied d'immeuble, en quartier et en établissement.

Cette mise à disposition, prise en charge à 100 % par le Syctom, est définie dans l'annexe « accompagnement compostage de proximité ».

Elle sera soumise à un plafonnement, déterminé en fonction d'un ratio € par habitant selon le budget du Syctom.

SOUTIEN N° 8

SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT DES SITES

Les interventions sont réalisées gratuitement par un maître composteur. L'accompagnement porte sur plusieurs volets :

- **Compostage individuel :** intervention lors d'une réunion de dotation / formation et lors d'une réunion de suivi plusieurs mois après la dotation afin de favoriser la bonne utilisation du matériel ;
- **Compostage partagé :** accompagnement à la mise en œuvre d'un nouveau site (intervention lors d'une réunion publique, diagnostic de site, lancement et suivi) et au suivi de sites existants (visites annuelles, analyses de compost).

Ces interventions seront soumises à un plafonnement, déterminé en fonction d'un ratio en euro par habitant selon le budget du Syctom.

SOUTIEN N° 9

SOUTIEN À LA FORMATION

Le Syctom propose une formation d'une journée pour devenir référent de site de compostage partagé. Cette formation est à destination des porteurs de projet et des agent·es de collectivités.

Le Syctom proposera également des formations de guides composteur·ices (à destination des agent·es des collectivités et d'habitant·es bénévoles) et de maître·sses composteur·ices (à destination des agent·es des collectivités).

Ces formations seront soumises à un plafonnement, déterminé en fonction d'un ratio € par habitant selon le budget du Syctom.

SOUTIEN N° 10

SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT ET À LA SENSIBILISATION

Outre les soutiens exposés plus haut, le soutien pourra également porter sur :

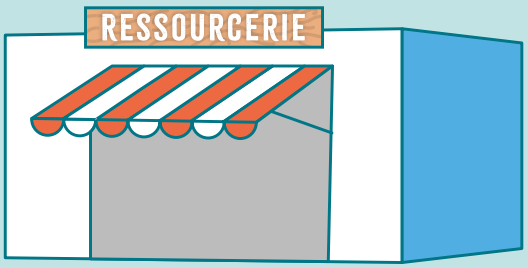
1 • L'appui renforcé du Syctom sur certains sites de compostage partagé en identifiant et valorisant les sites exemplaires, qui pourraient bénéficier de la labellisation « Sites Vitrines » du RCC (Réseau Compost Citoyen). Les sites seront choisis par le Syctom, en lien avec les collectivités adhérentes et le RCC pour un accompagnement.

2 • L'aide à la création d'un réseau de référents de sites avec la mise à disposition d'outils, de supports et de fiches-outils (en fonction des besoins des collectivités adhérentes) pour guider les collectivités dans la constitution d'un réseau de référent·es de site.

Ce soutien est soumis à l'engagement de la collectivité adhérente dans un plan de sensibilisation.

Impulser le changement de comportement

Le Syctom accompagne les structures locales de son territoire dans la mise en œuvre d'actions vers le changement de comportement afin de réduire la quantité de déchets produite, mais aussi d'améliorer quantitativement et qualitativement les différents flux de déchets. Le Syctom soutiendra des projets d'animation et d'expérimentation en fonctionnement, mais également des projets d'investissement, avec notamment la création de locaux dédiés à la sensibilisation.



SOUTIEN N° 11

SOUTIEN AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le soutien porte sur la mise en place de projets de sensibilisation (programmation, ateliers, communication, etc.) sur tous les sujets liés aux déchets (réemploi, réparation, zéro déchet, tri, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.).

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- TAUX D'AIDES
 50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 50 000 €

SOUTIEN N° 12

SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX TRAVAUX - LOCAUX DE SENSIBILISATION

Le soutien porte sur des projets d'investissement pour des actions de sensibilisation liées aux déchets (outils de sensibilisation physiques pérennes ; achat d'équipement pour le transport ou la réalisation d'ateliers hors les murs ; gros matériel pour les ateliers de réemploi ou réparation ; aménagement scénographique pour un parcours de sensibilisation ; travaux d'aménagement de locaux dédiés).

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE SUR LE PROJET
 80 000 €

SOUTIEN N° 13

SOUTIEN À L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES APPROCHES DE SENSIBILISATION

Le soutien porte sur les projets de sensibilisation innovants, avec de nouvelles approches ou pour des publics différents.

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- TAUX D'AIDES
 50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 50 000 €

SOUTIEN N° 14

SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le soutien porte sur les projets permettant l'éco-exemplarité de structures publiques dans la prévention et la gestion de leurs déchets (sensibilisation et communication).

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- TAUX D'AIDES
 50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 50 000 €

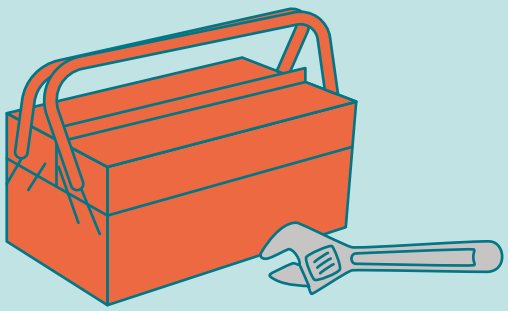
SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 80 000 €

Soutien exclusif aux établissements (collectivités adhérentes, communes et les personnes morales à l'exclusion des opérateurs économiques du territoire)

Réseau et démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Le Syctom poursuit son soutien aux démarches d'écologie industrielle et territoriale et au développement des partenariats.



SOUTIEN N° 15

SOUTIEN À L'ANIMATION DE DÉMARCHES D'EIT ET D'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

Le soutien porte sur l'animation de projets liés à l'écologie industrielle et territoriale ou à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, entre les différents acteurs concernés.

SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

• TAUX D'AIDES
50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

• AIDE MAXIMALE
50 000 €

Le porteur de projet doit avoir déjà engagé la démarche pour bénéficier d'un soutien.

SOUTIEN N° 16

PARTENARIAT

Le Syctom s'engage à porter et à organiser tout partenariat (avec des structures locales, nationales ou internationales) pour soutenir des actions de sensibilisation, de prévention en matière de réemploi, de réutilisation et/ou de réparation, en lien avec la gestion des déchets, l'économie circulaire, la protection des ressources et pour soutenir l'accompagnement de structures dans ces domaines.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

À l'instar du PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) de la Région Île-de-France, la lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort de la politique de prévention du Syctom, qui maintient des soutiens financiers pour les actions de sensibilisation et pour l'acquisition (ou le renouvellement) de tables de tri.

Le Syctom renforcera son accompagnement avec un soutien technique et humain à travers :

1. un soutien méthodologique ;
2. des formations ;
3. la mise en réseau.

Ce soutien est réservé aux établissements publics.



SOUTIEN N° 17

SOUTIEN À L'ACQUISITION DE TABLES DE TRI

Ce soutien porte uniquement sur les dépenses d'investissement liées à l'acquisition de tables de tri (connectées ou non).

Le soutien financier sera conditionné à trois éléments cumulatifs :

1 • Mise en œuvre d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire avec la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions.

2 • Les projets soutenus seront a minima à l'échelle d'une commune : le projet devra prévoir d'équiper au moins tous les sites de restauration scolaire d'une commune. Il en va de même pour les renouvellements.

3 • Les établissements équipés d'une table de tri devront avoir prévu ou mis en place une solution de valorisation (collecte ou compostage autonome en établissement).

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

• TAUX D'AIDES
50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

• AIDE MAXIMALE
2 000 € / TABLE DE TRI

SOUTIEN N° 18

SOUTIEN À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'OUTILS PERMETTANT LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le soutien porte sur l'achat en investissement d'équipements et d'outils pour la restauration collective visant à lutter contre le gaspillage alimentaire (doggy bags réutilisables pour la restauration scolaire, plateaux inox compartimentés, balances connectées ou non, outils de diagnostic et de suivi du gaspillage alimentaire).

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

• TAUX D'AIDES
30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

• AIDE MAXIMALE SUR LE PROJET
50 000 €

SOUTIEN N° 19

SOUTIEN MÉTHODOLOGIQUE

Ce soutien méthodologique vise à améliorer les compétences des collectivités sur la mise en œuvre d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.

Les bénéficiaires de ces soutiens sont les collectivités locales et leurs établissements publics adhérents présents sur le territoire du Syctom.

L'accès à ce soutien sera réservé aux collectivités adhérentes qui devront engager une démarche à l'échelle de leur périmètre en lien avec les communes.

Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et à la loi EGalim, ce soutien technique vise à accompagner les collectivités adhérentes et leurs communes dans la réalisation d'un diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire et dans l'élaboration d'un plan d'actions en conséquence.

CE SOUTIEN SERA LIMITÉ À UN ACCOMPAGNEMENT PAR COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE SUR LA DURÉE DU DISPOSITIF.

Aide au développement d'un Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL)

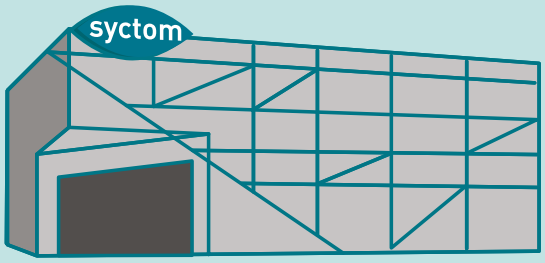
Accompagnement pour renforcer les synergies entre les collectivités au sein d'un projet alimentaire territorial (PAT) et d'un futur REGAL avec la Région Île-de-France et l'ADEME.

LE SYCTOM INTERVIENT EN APPUI ET NE PORTE PAS LE PROJET.

Soutenir et accompagner les territoires

L'engagement du Syctom en faveur de la réduction des déchets est reconnu. Son rôle est conforté par les actions déjà mises en œuvre et l'accompagnement de ses collectivités, confirmé par le rôle de coordinateur confié par l'État et la Région, pour la réalisation d'un schéma opérationnel de coordination prévention, collecte et traitement des déchets.

Fort de cette position, le Syctom souhaite renforcer ce rôle de tête de réseau et d'apport d'expertise par la mise en place régulière de temps communs d'échanges et de travail entre collectivités adhérentes et par des formations.



Programmation de temps d'échanges inter-collectivités adhérentes dont la forme et les thématiques abordées seront construites avec les collectivités adhérentes.

Organisation de visites des sites du Syctom (centres de tri et UVE) et de l'Espace Infos Déchets pour les agent·es des collectivités, sur demande.

LES BÉNÉFICIAIRES DE CE SOUTIEN SONT LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM.

FORMATIONS :

- **Conférence déchets à Saint-Ouen-sur-Seine :**
Mettre en place un cycle annuel de conférences thématiques, réunissant des experts du Syctom, des partenaires institutionnels, des scientifiques et des industriels.

- **Formation réemploi :**
Faciliter l'émergence de projets RRR (réduction, réemploi et recyclage) pertinents et pérennes, en lien avec le REFER (réseau francilien du réemploi).

- **Formation lutte contre le gaspillage alimentaire :**
Neuf modules de formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire destinés aux agent·es des collectivités impliqué·es directement ou indirectement dans la restauration collective scolaire et publique.

- **Formation compostage :**
Pour les agent·es des collectivités du territoire (villes et collectivités adhérentes) : formation de référent·e de site, de guide et de maître·sse composteur·ice.

NB : La formation de guide composteur pourra également être ouverte à des habitant·es bénévoles du territoire, uniquement dans le cadre d'un projet d'accompagnement du compostage de proximité présenté par la collectivité.

- **Séjour d'étude inter-collectivités adhérentes :**
Proposer aux collectivités adhérentes de prendre en charge les frais pour des visites de sites vitrines hors Syctom / hors région parisienne pour présenter des solutions de prévention, tri et valorisation des déchets.

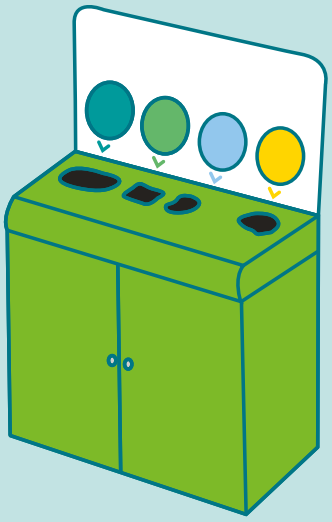
02

Optimisation des flux pour une meilleure valorisation

Soutien à l'optimisation du tri de la collecte sélective et de la collecte des encombrants

Dans le cadre du futur dispositif, le Syctom apportera des soutiens liés à l'optimisation du tri pour des flux de déchets de meilleure qualité.

Ce soutien est réservé aux collectivités adhérentes.



SOUTIEN N° 20

SOUTIEN À LA COLLECTE PRÉSERVANTE EN VUE DU RÉEMPLOI

Le soutien porte sur l'investissement pour de nouvelles solutions de collecte préservante (flux des encombrants) en vue du réemploi comme l'acquisition de véhicules et l'installation de points de collecte dédiés à la précollecte préservante.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE SUR LE PROJET
 80 000 €

SOUTIEN N° 21

SOUTIEN AUX OUTILS FACILITANT LE TRI AU SEIN DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

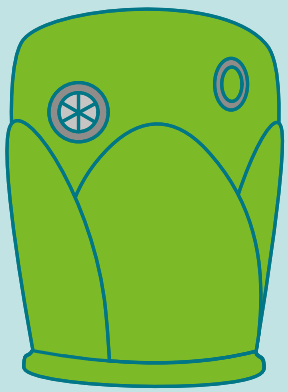
Le soutien porte sur les projets en investissement visant l'amélioration du tri (notamment de la collecte sélective) : par exemple applications de « tri » à l'échelle de la collectivité adhérente, logiciels d'IA pour le tri dans les bennes et déchèteries (achat du logiciel, mise en place), etc.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE SUR LE PROJET
 50 000 €

Soutien lié au plan verre ou à un futur plan déchets alimentaires

Ce soutien est dédié aux collectivités adhérentes.



SOUTIEN N° 22

SOUTIEN AUX DISPOSITIFS DE PRÉCOLLECTE

Soutien réservé aux collectivités adhérentes dans le cadre du plan verre ou d'un futur plan déchets alimentaires.

Le soutien porte en investissement sur l'achat de points d'apport volontaire (PAV) ou de bacs pour permettre le tri du verre ou le tri des déchets alimentaires.

Ce soutien se fait dans le cadre du plan verre du Syctom (ou futur plan déchets alimentaires), en lien avec la Direction générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets (DGAEVD) et suite à un diagnostic territorial.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

- **TAUX D'AIDES**

50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

- **AIDES MAXIMALES**

3 500 € / PAV en investissement
40 € / BAC en investissement
1 € / HABITANT SUR LE PAV OU BAC CONCERNÉ
en fonctionnement pour les actions de sensibilisation liées au déploiement de la collecte

SOUTIEN N° 23

SOUTIEN À L'ACHAT DE SONDES DE REMPLISSAGE ET DE TÉLÉRELÈVE

Soutien réservé aux collectivités adhérentes dans le cadre du plan verre ou d'un futur plan déchets alimentaires.

Le soutien porte sur l'achat de sondes en investissement, et en fonctionnement pour la communication et le logiciel de suivi (abonnement avec la sonde).

L'achat des sondes devra se faire à l'échelle de la collectivité adhérente.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

- **TAUX D'AIDES**

50 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

- **AIDES MAXIMALES**

150 000 € en investissement pour le projet
50 000 €/AN en fonctionnement

SOUTIEN N° 24

SOUTIEN À LA SENSIBILISATION

Outre les soutiens à la sensibilisation exposés plus haut, le soutien pourra également porter sur la mise à disposition d'outils spécifiques liés à la problématique du tri du verre ou dans le cadre d'un futur plan déchets alimentaires.

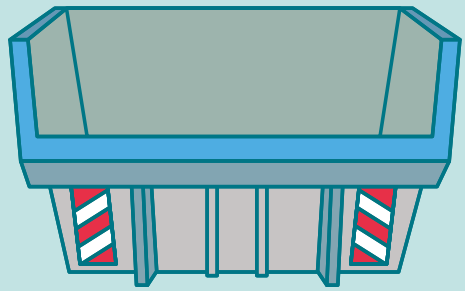
Ce soutien à la sensibilisation est soumis à l'engagement de la collectivité dans un plan de sensibilisation.

Faciliter le déploiement de déchèteries sur le territoire

Le Syctom assure la gestion de deux déchèteries fixes (Romainville et Saint-Ouen-sur-Seine) et d'une déchèterie mobile.

Le Syctom a soutenu financièrement un certain nombre de territoires dans la création de déchèteries fixes et mobiles. Le Syctom poursuit son soutien à leur installation.

Ce soutien est dédié aux collectivités adhérentes et aux collectivités du territoire.



SOUTIEN N° 25

SOUTIEN À LA CRÉATION DE DÉCHÈTERIES FIXES

Ce soutien se fait dans le cadre du renforcement du maillage territorial et porte sur les investissements nécessaires à la création d'une nouvelle déchèterie.

Dans le cadre de ce soutien, il est obligatoire pour le bénéficiaire de prévoir une solution de réemploi dans l'aménagement du lieu.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

• TAUX D'AIDES
20 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

• AIDE MAXIMALE
350 000 €

SOUTIEN N° 26

SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DES DÉCHÈTERIES MOBILES

Le soutien porte sur le développement de déchèteries mobiles, itinérantes ou trimobiles, en investissement et en fonctionnement. Le soutien porte en investissement sur les achats nécessaires à la création de la déchèterie mobile (bennes, camions dédiés...) et en fonctionnement sur la sensibilisation et la communication pendant un an.

La collectivité adhérente devra obligatoirement recourir à une solution de réemploi, proposer une large gamme de flux et justifier d'une zone peu desservie en points de collecte en magasins.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

• TAUX D'AIDES
30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC

• AIDES MAXIMALES
100 000 € en investissement
40 000 € en fonctionnement

SOUTIEN N° 27

SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE EXISTANTE

Le soutien porte sur les déchèteries existantes pour leur aménagement (travaux, achats de gros matériel) en investissement.

Le projet d'aménagement devra nécessairement proposer une solution de réemploi.

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

- TAUX D'AIDES
 30 % DU TOTAL DES DÉPENSES TTC
- AIDE MAXIMALE
 200 000 €

Les études – axes 1 et 2

DISPOSITIF RÉSERVÉ AUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

PROJET	AXE	PLAFOND PAR PROJET (TTC)	TAUX MAXIMUM PAR PROJET	DÉTAILS
Déploiement du vrac et de la consigne	1	30 000 €	50 %	Soutien pour le développement du vrac et de la consigne : diagnostic territorial, schéma de mise en place, etc.
Déploiement de nouvelles solutions de réemploi	1	30 000 €	50 %	Soutien aux démarches visant à identifier de nouveaux gisements.
Zone zéro déchet	1	30 000 €	50 %	Soutien à une étude de mise en place d'une zone zéro déchet.
Lutte contre le gaspillage alimentaire	1	30 000 €	50 %	Soutien à un diagnostic ou à une étude sur le gaspillage alimentaire.
EIT, économie de la fonctionnalité et coopération	1	30 000 €	50 %	Soutien pour un diagnostic préalable à la mise en place d'un projet d'EIT ou d'économie de la fonctionnalité et de la coopération.
Nouvelle filière d'approvisionnement en matières structurantes	1	30 000 €	50 %	Soutien pour la mise en place d'une nouvelle filière d'approvisionnement de la matière structurante.
Études comportementales et sociologiques	1	30 000 €	50 %	Soutien pour apprécier les habitudes et connaître les comportements des habitant·es. En lien avec une campagne de sensibilisation/ communication.

PROJET	AXE	PLAFOND PAR PROJET (TTC)	TAUX MAXIMUM PAR PROJET	DÉTAILS
Nouvelles approches de suivi pour cibler les zones à sensibiliser	2	50 000 €	50 %	Soutien pour un accompagnement renforcé au tri : audit renforcé, enquête qualitative (via le porte-à-porte), suivi de collecte et caractérisations ciblées, enquête dotation de bacs.
Faisabilité d'une collecte préservante	2	60 000 €	50 %	Soutien aux diagnostics et études pour la mise en place d'une collecte préservante sur un flux spécifique.
Déploiement et optimisation des déchèteries	2	60 000 €	50 %	Soutien pour un diagnostic sur les déchèteries, leur déploiement et leur optimisation.
Tarification incitative	2	60 000 €	50 %	Soutien pour le diagnostic de la mise en place de la tarification incitative.
Étude d'optimisation des collectes	2	60 000 €	50 %	Soutien pour un diagnostic des collectes en vue de leur optimisation.
Appel à projets spécifique	Défini par l'AAP	Selon les modalités définies pour chaque AAP		Selon les modalités de l'AAP, plusieurs thématiques sont envisagées.

4

Ressources

LES SOUTIENS DE PROJET

LES VISITES DE SITES

L'ESPACE INFOS DÉCHETS

L'ESPACE COLLECTIVITÉS



Syctom - Direction Générale Adjointe Mobilisation, Publics et Territoires
Réalisation : Bonum - Agence 4août
Imprimé par l'Imprimerie Decombat
Octobre 2026

syctom-paris.fr

@lesyctom

syctom

l'agence métropolitaine des déchets ménagers